



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 8 août 2016 à 19h00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire : Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 : Madame Francine Labelle-Girard
Conseiller #2 :
Conseiller #3 : Monsieur Stéphane Roy
Conseiller #4 : Monsieur Patrick Dubois
Conseiller #5 : Monsieur Patrick Satre
Conseiller #6 : Madame Nathalie Boissé

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Directrice générale,
secrétaire-trésorière et greffière : Madame Caroline Lalonde

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire, l'assemblée est reconnue valablement constituée.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 8 AOÛT 2016

296-2016- Ouverture de la séance :

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Francine Labelle-Girard, et adopté à l'unanimité que la présente séance soit ouverte, l'ensemble des membres du conseil ayant été convoqués valablement au moins 24 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout tel que prescrit par les articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE.

297-2016- Lecture et adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par monsieur Patrick Dubois, et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour tel que transmis aux membres du Conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉE.

298-2016 – Résolution autorisant un représentant de la ville de Danville à enchérir et à acquérir un immeuble lors de la vente pour taxes du 11 août 2016 à 10h à l'hôtel de ville de Danville :

« **ATTENDU QUE** la Ville de Danville entend vendre pour taxes la liste des immeubles suivants, afin de récupérer les sommes qui lui sont dues:

PROPRIÉTAIRE	LOTS	TAXES MUNICIPALES	TAXES SCOLAIRES
YVES DUCHARME 8672-59-8451-1-000-0000	4 079 079 du cadastre du Québec	6,431.21\$	321.30 \$
FORTIN, GIGUÈRE, LEFEBVRE 9472-99-0417-0-000-0000	3 172 601 du cadastre du Québec	4,588.00 \$	9.67 \$
NICOLAS GAGNÉ 8671-53-0109-8-000-0000	4 835 141 du cadastre du Québec	2,662.35 \$	\$
YVON GEOFFROY	4 835 224 du cadastre du Québec	2,904.75 \$	70.74 \$

8672-34-3623-3-000-0000			
MICHEL GONZALES 9168-14-5357-6-000-0000	4 078 083 du cadastre du Québec	1,004.26 \$	60.13 \$
SUZANNE RICHER 8967-22-8495-0-000-0000	4 835 622 du cadastre du Québec	2,208.18 \$	71.09 \$
EDDY ROY 8772-07-1622-1-000-0000	4 835 528 du cadastre du Québec	16,805.42 \$	1,286.15 \$
SUCCESSION FERNAND JACKSON (4909867), REVENU QUEBEC 8469-62-8484-7-000-0000	4 835 018 du cadastre du Québec	1,109.95 \$	108.39 \$
FRANCIS TARDIF GAULIN SYLVIE 8673-32-2987-5-000-0000	4 079 157 du cadastre du Québec	4,676.93 \$	167.46 \$

ATTENDU QUE malgré la publication d'un avis public et d'un envoi aux propriétaires de ces immeubles, les sommes dues à la Ville n'ont toujours pas été acquittées;

ATTENDU QUE la vente pour taxes de l'immeuble a été fixée au jeudi 11 août 2016 à 10h00, à la salle du conseil de ville de Danville, sise au 150, rue Water à Danville;

ATTENDU QUE la Ville désire mandater un représentant afin d'assister à cette vente et afin de protéger la créance de la Ville;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, appuyé par monsieur Stéphane Roy et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la Ville de Danville mandate un employé municipal désigné par la directrice générale, madame Caroline Lalonde, afin d'assister à la vente pour taxes de ces immeubles et d'enchérir et d'acquérir les immeubles n'ayant pas trouvé preneurs, à l'exception de l'immeuble propriété de Succession Fernand Jackson (4909867), Revenu Québec, puisque la Ville de Danville a des craintes de contamination du terrain, au nom de la Ville, conformément aux prescriptions du deuxième alinéa de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoit ce qui suit :

« L'enchère de la municipalité ne doit cependant, en aucun cas, dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales ».

ADOPTÉE.

QUESTIONS DES CITOYENS

Aucun citoyen n'est présent à l'Assemblée extraordinaire.

299-2016 – Levée de la séance extraordinaire :

À 19h14, il est proposé par madame Nathalie Boissé que la présente séance extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE.

X _____
Michel Plourde, maire

X _____
Caroline Lalonde, directrice générale
Secrétaire-trésorière et greffière

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.